

CRÉATION PARIS
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS
La lettre d'information des métiers de l'artisanat parisien de création

Janvier 2020

Pascal BARILLON, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, les membres élus, Fabrice JUGNET, Secrétaire général et l'ensemble du personnel vous souhaitent une excellente année 2020.

SERVICES DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS

FORMATION

Entrepreneur de petites entreprises

Réussissez votre projet de création, reprise et développement de votre entreprise artisanale

La formation au titre « Entrepreneur de petite entreprise » permet d'acquérir les connaissances et les compétences essentielles nécessaires au pilotage d'un projet de développement d'activité, de création ou de reprise d'une entreprise artisanale.

Compétences visées :

- Structurer et mettre en œuvre les étapes essentielles de la conduite de votre projet.
- Maîtriser les prises de décisions essentielles à votre projet de développement d'activité, de création ou de reprise au sein d'une entreprise.

Perspectives professionnelles

L'obtention du titre « Entrepreneur de petite entreprise » permet de diriger et de prendre en charge le management stratégique et opérationnel d'une entreprise.

Public concerné

Chef d'entreprise, conjoint ou proche collaborateur.

Salarié ou demandeur d'emploi.

Durée et modalités

Durée totale : 308 heures

- Formation au pilotage d'un projet : 161 heures réparties entre accompagnement collectif et individuel, et application pratique personnelle encadrée, pour conduire un réel projet au sein de l'entreprise.
- Connaissances fondamentales : sept modules de 21 heures (147 heures) répartis sur trois jours et espacés sur trois semaines (Jour 1 et Jour 3 : alternance entre apports théoriques, méthodologiques et pratiques. Jour 2 : application pratique personnelle encadrée).

Le point fort du titre « Entrepreneur de petite entreprise » est de conjuguer l'apport de connaissances et la mise en application effective dans le cadre de son projet entrepreneurial.

Informations complémentaires : Christelle MARGALHO
Tél. : 01 53 33 53 71 – christelle.margalho@cma-paris.fr



CRÉATION PARIS
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS
La lettre d'information des métiers de l'artisanat parisien de création

Janvier 2020

HOTEL ARTISANAL PARISIEN

2 ateliers encore disponibles !

Situé 134-140 rue d'Aubervilliers (19^{ème} arrondissement) au sein de l'immeuble d'activités Métropole 19, l'Hôtel artisanal de la CMA de Paris comprend au total 21 ateliers d'une surface variant de 30 m² à 115 m² destinés à des entreprises artisanales du secteur production-fabrication immatriculées au Répertoire des métiers.

Venez rejoindre les 19 entreprises artisanales déjà présentes exerçant des activités très variées : fabrication de mobilier urbain et d'équipements sportifs, plumassier, décoration d'intérieur, tapisserie décoration, laboratoire de cosmétique bio, créateurs de mode, de bijoux, création de costumes de cinéma, conception et fabrication de thé fermenté, ébénistes, maroquinier, céramistes, néoniste, etc.

2 ateliers sont encore disponibles à des conditions locatives exceptionnelles et sans droit d'entrée :

Ateliers	Surfaces (en m ²)	Redevances mensuelles hors charges (en €)	Provisions pour charges mensuelles (en €)
5	54,06	720,80	225,25
13	47,11	628,13	196,29

Chaque entreprise bénéficie...

- d'un atelier neuf cloisonné doté d'une isolation phonique, d'un point d'eau, d'une VMC, d'un équipement électrique (compteurs, prises triphasées, convecteurs),
- d'une place de stationnement en sous-sol de l'immeuble,
- de deux monte-charges et ascenseurs, d'une aire de livraison,
- d'équipements collectifs : bureau, espace de convivialité – cuisine, douches, sanitaires,
- d'un accompagnement de la CMA de Paris.

Vous souhaitez candidater pour intégrer l'Hôtel artisanal de la CMA de Paris, contactez sans plus tarder, Yves DRAHI, en charge de la commercialisation des ateliers :

Yves DRAHI

Tél : 01 53 33 53 22 - yves.drachi@cma-paris.fr

CREATION PARIS
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS
La lettre d'information des métiers de l'artisanat parisien de création

Janvier 2020

FISCALITE
CREDIT D'IMPÔT METIERS D'ART

Le crédit d'impôt métiers d'art (CIMA) vise à favoriser les métiers d'art et les savoir-faire traditionnels et à encourager l'innovation et la création artisanale. Ce dispositif a été reconduit pour les trois prochaines années (2020, 2021 et 2022). Il permet aux entreprises relevant des métiers d'art de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 10 % (ou égal à 15 % pour les entreprises portant le label « Entreprise du patrimoine vivant ») au titre de leurs dépenses de création d'ouvrages uniques réalisés en un seul exemplaire ou en petite série.

Entreprises concernées

Pour bénéficier du crédit d'impôt, les entreprises doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Les charges de personnels relatives aux salariés qui exercent un métier d'artisanat d'art doivent représenter au moins 30 % de la masse salariale totale.
- Relever des secteurs de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, de la lunetterie, des arts de la table, du jouet, de la facture instrumentale (luthier par exemple) ou de l'ameublement.
- Détenir le label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) destiné aux entreprises détenant un savoir-faire artisanal ou industriel rare, renommé ou ancestral et qui repose sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité.

Les entreprises œuvrant dans le domaine de la restauration du patrimoine bénéficient également du crédit d'impôt, sous conditions.

Dépenses déductibles

Les dépenses éligibles au crédit d'impôt sont les suivantes :

- Salaires et charges sociales des salariés directement affectés à la création d'ouvrages réalisés en un seul exemplaire ou en petite série (ouvrages nécessitant la réalisation de plans, de maquettes, de prototypes, de tests ou de mise au point manuelle particulière, et ne figurant pas à l'identique dans les réalisations précédentes de l'entreprise).
- Dotations aux amortissements des immobilisations directement affectées à la conception de nouveaux produits et à la réalisation de prototypes.
- Frais de dépôt des dessins et modèles relatifs aux nouveaux produits.
- Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 € par an.
- Dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections confiées par ces entreprises à des stylistes ou bureaux de style externes.

Le crédit d'impôt est plafonné à 30 000 € par an par entreprise.

Informations complémentaires : Philippe BLAIZE
Tél. : 01 53 33 53 19 – philippe.blaize@cma-paris.fr



CREATION PARIS
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS
La lettre d'information des métiers de l'artisanat parisien de création

Janvier 2020

IMPÔT SOCIÉTÉS

Baisse de l'impôt sur les sociétés : pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est ramené à 28 % pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, à 26,5 % pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 et enfin à 25 % à compter du 1er janvier 2022.

Un taux de 15 % s'applique sur la tranche inférieure à 38 120 € de bénéfices pour les entreprises dont le CA HT est inférieur à 7,63 millions d'euros avec un capital social détenu à au moins 75 % par des personnes physique.

REGLEMENTATION

MARCHE PUBLIC

Le plafond des marchés publics passe de 25 000 € à 40 000 € HT à partir du 1^{er} janvier 2020.

Facturation électronique obligatoire

La facture dématérialisée ou facture électronique est un outil de simplification des rapports entre clients et fournisseurs. Dans le cadre des marchés publics, son usage était déjà obligatoire pour les grandes entreprises et les PME. Il le devient pour les TPE depuis le 1er janvier 2020.

Pour utiliser la facturation électronique, vous devez créer un compte sur la plateforme Chorus Pro afin d'adresser vos demandes de paiement aux entités de la sphère publique dont vous avez remporté le marché. <https://chorus-pro.gouv.fr>

METIERS D'ART

JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART 2020

3 au 13 avril 2020

La 14^{ème} édition des **Journées Européennes des Métiers d'Art** (JEMA) se déroulera du 3 au 13 avril 2020. Le thème retenu est "Matières à l'œuvre".

Ces journées, destinées à un large public venant de tous horizons, sont un moment unique dédié à la valorisation de professionnels détenteurs de savoir-faire au travers d'ouvertures d'ateliers, de centres de formation, d'organisation de manifestations et de circuits découvertes.

CREATION PARIS
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS
La lettre d'information des métiers de l'artisanat parisien de création

Janvier 2020

Pour faire de cette manifestation un événement de premier plan dédié aux métiers d'art, l'Institut National des Métiers d'Art (INMA), organisateur de l'événement en partenariat avec les Chambres de métiers et de l'artisanat, a pour ambition de sensibiliser le grand public, les professionnels, les collectivités locales, les organisations professionnelles, les associations...

Les artisans d'art bénéficieront ainsi de la dynamique économique impulsée, de l'engouement populaire et de l'attractivité médiatique occasionnée ainsi que du lien de proximité que les métiers d'art instaurent.

Ce rendez-vous est une **véritable opportunité** de participer à un événement gratuit pour :

- vous faire connaître du public et par conséquent de futurs clients et prescripteurs,
- vous développer économiquement et créer des opportunités d'affaires,
- échanger et partager avec les visiteurs la passion de votre métier,
- améliorer votre visibilité grâce à la communication mise en œuvre.

Votre participation peut se faire de différentes manières, à votre convenance :

Ouverture de votre atelier du 3 au 5 avril, durant toute la période, les 2 weekends, présence dans un autre atelier artisanal, participation à une manifestation...

Inscrivez-vous aux JEMA sur le site Internet dédié jusqu'au 2 février 2020 :
www.journeesdesmetiersdart.fr/professionnels (rubrique « candidatures »)

Informations complémentaires : Philippe BLAIZE
Tél. : 01 53 33 53 19 - philippe.blaize@cma-paris.fr

JEMA - EXPOSITION « DE MAIN DE MAÎTRE »
3 au 6 avril 2020 – Espace Commynes – Paris 3^{ème}

Appel à candidature

A l'occasion des JEMA, la Confédération Française des Métiers d'Art, de l'Excellence et du Luxe (CFMA) offre aux artisans l'opportunité d'exposer leurs savoir-faire et leurs créations à travers l'exposition « De Main de Maître » organisée à l'Espace Commynes du 3 au 6 avril 2020.

L'évènement réunit une sélection d'artisans et de créateurs permettant au grand public de découvrir l'excellence de leurs créations.

Couturiers, maîtres verriers, bijoutiers, ferronniers, céramistes, sculpteurs, fleuristes... mettent en lumière la diversité des métiers d'art en France.

Les dossiers de candidature sont à demander avant le 31 janvier 2020 à :
CFMA - 1 bis rue du Havre - 75008 Paris - contact@cfmart.fr



CREATION PARIS
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS
La lettre d'information des métiers de l'artisanat parisien de création

Janvier 2020

EXPORT

FINANCEMENT EXPORT
Assurance prospection

L'assurance prospection A3P est supprimée.

L'assurance prospection premier pas A3P permettait, spécifiquement aux TPE, d'assurer le risque d'échec commercial lié aux premières démarches de prospection à l'international. L'Etat a décidé d'arrêter la commercialisation de cette assurance à compter du 1^{er} Janvier 2020. Le faible effet de levier de l'A3P sur les résultats à l'export des bénéficiaires est une des principales raisons de l'arrêt de sa commercialisation.

Toutefois, les entreprises artisanales, tenant une comptabilité au réel ou au réel simplifié, peuvent toujours contracter une assurance prospection auprès de BPIFRANCE.

L'assurance prospection prend en charge une partie des frais de prospection engagés par l'entreprise qui n'ont pu être amortis par un niveau suffisant de ventes sur la zone géographique couverte.

L'entreprise reçoit une avance à hauteur de 50 % du budget garanti dès la signature du contrat. Au-delà d'un seuil minimum de 30 % du montant perçu, cette avance sera ensuite remboursée graduellement en fonction du chiffre d'affaires généré dans les pays couverts ou prise en charge par l'Etat si le succès n'est pas avéré.

L'assurance prospection présente pour votre entreprise un double intérêt :

- Un soutien en trésorerie immédiat.
- Une assurance contre le risque d'échec des démarches de prospection.

Dépenses de prospection éligibles :

- Déplacements et séjours à l'étranger, salaires et charges pendant la durée des déplacements.
- Création d'un service export, recrutement, formation, salaires et charges patronales du personnel.
- Dépenses marketing, études de marché, conseils juridiques, publicité, création de site internet et frais d'adaptation du produit au marché ...
- Frais de fonctionnement d'une implantation à l'étranger (agents commerciaux, bureau commercial, filiales).
- Foires, salons, missions collectives ...

Informations complémentaires : Philippe BLAIZE
Tél. : 01 53 33 53 19 – philippe.blaize@cma-paris.fr



CREATION PARIS
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS
La lettre d'information des métiers de l'artisanat parisien de création

Janvier 2020

MISSION DE PROSPECTION AU MOYEN ORIENT
30 mars au 8 avril 2020

Appel à candidature

La Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France (CRMA IDF) accompagne ainsi les artisans immatriculés en Ile-de-France dans leur développement à l'international grâce à une offre subventionnée et collective.

La mission de prospection se déroulera du 30 mars au 8 avril 2020 aux Emirats Arabes Unis avec un programme de rendez-vous à Dubaï, à Abou Dhabi, au Qatar (Doha) et au Koweït.

Elle est organisée par l'agence ID International Development qui connaît parfaitement la région et dispose d'un réseau important de contacts professionnels. Vous y rencontrerez des architectes d'intérieur, des prescripteurs, des acheteurs de boutiques et de grands magasins.

Cette mission s'adresse aux entreprises artisanales franciliennes ayant un savoir-faire reconnu dans le domaine du luxe/haut de gamme : métiers d'art, décoration d'intérieur, art de la table et coutellerie, objet décor et petit mobilier, textiles d'ameublement, linge de lit et de table, mode et accessoires de mode, bougies et senteurs...

L'offre comprend :

- Un programme de rendez-vous d'affaires ciblés (Dubaï, Abu Dhabi, Doha et Koweït City).
- La validation des opportunités de l'offre entreprise.
- L'identification, la qualification et la sélection des contacts commerciaux locaux (prescripteurs, projets publics/privés, architectes décorateurs, galeristes, acheteurs hôtellerie et grands magasins, agents ou clients directs).
- L'accompagnement et suivi sur place par un cabinet conseil et par un agent de la CRMA IDF.
- Les billets d'avion + hôtels (transferts inclus entre chaque pays).
- Une réunion de bilan dans le mois qui suit l'opération et une journée de suivi dans les six mois suivant la mission (1/2 journée en groupe et 1/2 journée en entretien individuel).

Coût de la mission de prospection :

Si votre entreprise artisanale est inscrite au répertoire des métiers en Ile-de-France, la CRMA IDF subventionne le coût de la prestation à hauteur de 40%.

Tarif pour les entreprises justifiant d'un extrait D1 en Ile-de-France : 3 885 € TTC
(Coût de la prestation, sans l'aide financière de la CRMA IDF : 7 750 € TTC)

Inscription avant le 7 février 2020

Informations complémentaires : Philippe BLAIZE
Tél. : 01 53 33 53 19 – philippe.blaize@cma-paris.fr

